

Les frais du contrat d'assurance-vie UNEP MULTISELECTION PLUS*

Montant minimal de versement initial :

- Gestion Libre et à Horizon : 1 200€
- Gestion Assistée :
 - Option Délégation de gestion : 25 000€
 - Option SCPI : 100€
 - Option support Sécurité en euros : 100€
- Adhésion par transfert de PEP : 15 000€

Frais d'adhésion à l'association ayant souscrit le contrat :

11 €

Frais annuels

Frais de gestion du contrat

Frais des supports

1/ Gestion Libre et à Horizon

Fonds en euros (Sécurité en euros)

- 1,003% maximum

Supports unités de compte

- 1,003% maximum (supports hors SCPI)
- 1,1436% maximum (SCPI)

Le coût de la garantie plancher est inclus dans ces frais

2/ Gestion Assistée

- **Tous supports** (Sécurité en euro et unités de compte) : 1,193%

Le coût de la garantie plancher est inclus dans ces frais

3/ Adhésion par transfert de PEP

Fonds en euros (Sécurité en euros)

- 1,003% maximum

Le coût de la garantie plancher est inclus dans ces frais

Frais de gestion des unités de compte

1/ Gestion libre

Fonds actions** (moyenne)

2,21%

*Dont taux de rétrocessions de commissions****

0,82%

Fonds obligations (moyenne)

1,49%

*Dont taux de rétrocessions de commissions****

0,45%

Fonds immobilier**** (moyenne)

1,91%

*Dont taux de rétrocessions de commissions****

0,29%

Fonds diversifiés (moyenne)

2,13%

*Dont taux de rétrocessions de commissions****

0,72%

2/ Gestion déléguée - Compartiment libre	
Ensemble des fonds (moyenne)	1,64%
Dont taux de rétrocessions de commissions***	0,17%
3/ Gestion déléguée - Compartiment géré	
Ensemble des fonds (moyenne)	2,23%
Dont taux de rétrocessions de commissions***	0,74%

Autres frais annuels

frais forfaitaires	Non applicable
frais proportionnels	Non applicable

Frais ponctuels par opération (taux ou montant maximal)

Frais sur versement	5% maximum
Frais de transfert d'un PEP en entrée	5% maximum
Frais de changement de modes de gestion (en % ou en €)	0,75% maximum (le changement de gestion est gratuit, seuls les arbitrages initiés à cette occasion génèrent des frais de 0,75% des sommes arbitrées)
Frais d'arbitrage	

1/ proportionnels ou forfaitaires en Gestion Libre

- 0,50% maximum des sommes arbitrées. 0,50% s'ajoutent à ces frais pour un arbitrage provenant d'un support immobilier représentatif de parts de SCI gérées par SOGECAP

2/ proportionnels ou forfaitaires en Gestion à Horizon

- Gratuit (Le capital est arbitré automatiquement par ORADEA VIE en conformité avec la grille d'allocation du capital)

3/ proportionnels ou forfaitaires en Gestion Assistée

- 0,50% maximum des sommes arbitrées

Nombre d'arbitrages gratuits par an	0%
Frais de transfert sortant vers un autre produit	0%
Frais sur les versements de rente*****	3%
Frais de rachat	0%

NA : non applicable

*= Le tableau indique les principaux frais du contrat constatés au dernier exercice clos. Il peut cependant subsister des frais ne figurant pas dans ce tableau.

** = la catégorie « fonds actions » inclut les ETF mais exclut les fonds de capital-investissement (FCPR, FPCI, FIP) et les titres vifs.

***= part des frais reversés au profit du distributeur et, du gestionnaire du contrat au cours du dernier exercice clos.

****= la catégorie « fonds immobilier » inclut les OPCI, les SCPI et les SCI.

*****=Le taux de frais de gestion du fonds en euros continue de s'appliquer en cas de liquidation en rente.